

# Procès-Verbal

## Séance du 23 avril 2026

Monsieur le Maire ouvre la Séance à 20h30.

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes CALVI Melyssa, BELLIER Dominique, FRANCESCHI Joëlle, MALAVASI Karine, GANTEL Laurence.

Mrs CHABAUD Jean Louis, VIVICORSI Pierre-Louis, SABARLY Alain, BRARD Richard, TOESCA Elie

Absent(s) excusé(s) : MESTRE Bastien

Monsieur Bastien Mestre donne pouvoir à Monsieur Pierre Vivicorsi.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Mme GANTEL Laurence

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2026. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité

Il a été délibéré les sujets suivants :

- Modification du plan de financement de la maison de santé à la suite de l'entretien du 14 avril 2026, nouveau plan de financement mise au vote. Concernant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et les seuils d'intervention des différents organismes payeurs. Le coût total du projet s'élève à 827 500 € HT. La DETR interviendrait à hauteur de 32 % sur deux années pour un montant total de 265 000 €, avec 66 000 € la première année et le solde la deuxième année. La Région interviendrait à hauteur de 30 %, soit 248 250 €. L'ARS interviendrait à hauteur de 18 %, soit 148 750 €. L'autofinancement restant à la charge de la commune s'élève à 165 500 € HT soit 20 %

La commune de Barrême prendrait en charge la moitié, ainsi que la TVA. Le reste serait réparti entre les petites communes participantes, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

**Le plan de financement est approuvé à l'unanimité.**

- Compte financier unique 2025 M49 Budget eau et assainissements. Mise au vote du CFU de l'eau et de l'assainissement, expliqué par Fabienne Mey, responsable budget et comptabilité. Il s'agit du budget 2025, qui doit être clôturé et approuvé.

Pour l'année 2025, en fonctionnement, le budget de l'eau présente :

Dépenses de fonctionnement : 93 969,23 €

Recettes de fonctionnement : 104 634,46 €

Il en ressort un excédent. À cet excédent s'ajoute celui de 2024, d'un montant de 94 434,04 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 66 712,04 € et les dépenses à 94 733,71 €.

Il y a davantage de dépenses que ce qui a été récupéré, notamment car il manque les deux DETR de la STEP, d'un montant de 120 000 €.

Grâce au report des années précédentes, le budget présente un excédent de 73 484,60 €.

- Compte Financier unique CFU 2025 M57 Budget Principal de la commune et du receveur Municipal dont les résultats sont :  
Toujours présenté par Fabienne Mey.  
En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 759 258,09 € et les recettes à 796 794,50 €.  
Il en ressort donc un bénéfice, avec un excédent reporté de 2024 de 46 409,48 €, pour un résultat global de 83 495,89 €.  
En investissement, les dépenses s'élèvent à 227 958,33 € et les recettes à 248 858,34 €.  
En 2024, il y avait un déficit de 120 783 €, qui a été reporté en 2025.  
Résultat dû au retard des subventions.

**Après la sortie du maire, Les deux comptes financiers uniques « eau et budget principal » sont votés à l'unanimité.**

- Le maire présente l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026. Augmentation de 0.05 % au prix de m3, imposé par l'agence de l'eau
- Le maire présente l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026. Augmentation de 0.07 % au prix du m3, imposé par l'agence de l'eau.

Le maire indique que les taxes sont fixées en fonction de la performance du réseau. Des travaux ont été effectués notamment au niveau du flotteur pour pallier aux problèmes rencontrés par le passé. Une vanne électromagnétique a été installée.

**Les deux taxes sont votées à l'unanimité.**

- Présentation du budget annexe eau et assainissement (BEA) 2026.  
Dans ce budget, il est prévu l'entretien et les travaux. La TVA est récupérée en année N.  
En fonctionnement :  
Dépenses : 208 183,05 €  
Recettes : 113 749,01 €  
Excédent reporté : 94 434,04 €

En investissement :

Dépenses : 364 043,60 €

Recettes : 290 359 €

Excédent reporté : 73 684 €

Le maire explique également que le calcaire est très problématique sur le réseau d'eau. Il précise aussi que la commune est dépendante de ces contraintes techniques pour l'entretien et les travaux à prévoir.

**Le Budget eau et assainissement est voté à l'unanimité**

- Taxes Locales : le maire expose au conseil municipal, qu'il conviendrait d'augmenter les taxes foncières bâti et non bâti et habitations secondaires. Le maire, nous explique qu'en novembre 2025, la DGFIP a informé les collectivités d'une réfaction (baisse) des bases d'imposition de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Dont un impact national d'une baisse moyenne de 2% après compensations. Le département est particulièrement frappé avec une baisse moyenne de 12 % atteignant 20 % dans certaines communes. Pour la commune de Barrême sur les 2 ans sur la taxe d'habitation une perte une fois 9000 euros, une fois 4000 euros et 5000 euros cette année. La commune augmente du coût de la vie chaque année pour éviter un accroissement immodéré.

Taxe foncière (bâti) : 53.56 % taxe foncière (non bâti) : 64.60 % taxe habitation (résidences secondaires) : 12.08 %.

**Le conseil décide au vote 10 voix pour 0 contre 1 abstention.**

- Présentation du APCP Autorisations de programme compte de paiement. Maison de santé, Ilot Nord, place F. Béraud.

Pour l'année 2026, il est prévu de mettre en place des crédits de paiement, répartis sur trois budgets, avec les subventions inscrites en équilibre pour le projet de la maison de santé.

La répartition serait la suivante : 329 167 € en 2026, 275 000 € en 2027 et 85 708 € en 2028, soit un total annoncé de 689 875 €.

Concernant la place François Béraud, le coût total annoncé est de 639 163 €. Les crédits de paiement seraient répartis ainsi : 81 157 € en 2026, 383 498 € en 2027 et 174 508 € en 2028.

Pour l'îlot Abbés, le projet global est estimé à 4 625 774 € (revu à la baisse par l'ANAH). À ce stade, seuls les frais d'études sont inscrits, pour un montant de 116381 €. Une subvention de l'ANAH est envisagée à hauteur de 70 %.

- Présentation du budget principal 2026.

Le budget d'investissement 2026 s'équilibre à 780 843,40 € en dépenses et en recettes.

En dépenses, les principales opérations sont :

Maison de santé : 395 000,00 €  
 Place François Béraud : 97 388,15 €  
 Solde des années antérieures : 99 883,61 €  
 Travaux bâtiments : 62 842,80 €  
 Îlot nord : 42 000,00 €  
 Mur du cimetière : 31 900,00 €  
 Achat terrain : 8 000,00 €  
 Travaux EP : 5 828,84 €  
 Remboursement capital emprunts / dettes : 38 000,00 €

En recettes, le financement est assuré par :

Subventions prévues : 510 940,06 €  
 Emprunt : 100 000,00 €  
 Autofinancement brut : 70 138,33 €  
 1068 : 83 945,89 €  
 FCTVA : 14 418,62 €  
 Transfert de subvention : 1 400,50 €

Le total des recettes permet donc de couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement.

Les principales dépenses concernent la Maison de santé, la Place François Béraud, les travaux de bâtiments, l'îlot nord et le mur du cimetière.

Les recettes proviennent principalement des subventions, complétées par un emprunt, l'autofinancement et différentes recettes comptables.

Le budget est équilibré.

**Le budget principal 2026 est approuvé à l'unanimité**

- Le maire expose la liste des associations sollicitant une subvention à la commune pour l'année 2026. Les membres du conseil impliqués dans une association ne prennent pas part au vote. Le maire indique que toutes les associations ont bien rendu leur bilans 2025 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2026	
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000.00 €
ASSOCIATION DE PECHE « LES 3 ASSES »	500.00 €
(Mr SABARLY ne prend part au vote)	
ASSOCIATION DE CHASSE « SAINT HUBERT »	500.00 €
LES MARCHE PIEDS	500.00 €
ASSOCIATION « LOU RATOUNA »	1 000.00 €
ANIMATION LAVANDE ET PATRIMOINE	5 000.00 €
ASSOCIATION « C'EST EASY »	500.00 €
COMITE DES FETES	3 000.00 €
(Mme CALVI n'a pas pris part au vote)	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	500.00 €
ASSOCIATION « CERCLE L'O D'ASSE »	500.00 €
(Mme FRANCESCHI n'a pas pris part au vote)	
ASSOCIATION « ROQ SPORT »	200.00 €
ASSOCIATION « ODALIE »	1 000.00 €

**Les subventions une par une sont approuvées à l'unanimité**

- Le maire expose que le territoire d'Energie SDE exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départementale. Le conseil doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

**Titulaires :**

- BELIER Dominique
- TOESCA Elie

**Suppléant :**

- SABARLY Alain

- Désignation des délégués SMAB, syndicat Mixte Asse Bléone, ainsi que le rôle du SMAB. Le conseil municipal procède à la désignation 1 titulaire 1 suppléant.

**Titulaire :**

- SABARLY Alain

**Suppléant :**

- TOESCA Elie

- Désignation pour représenter la commune d'un titulaire et d'un suppléant au sein de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés

**Titulaire :**

- VIVICORSI Pierre-Louis

**Suppléant :**

- BRARD Richard

- Le maire informe le conseil municipal, de la création de l'association des communes pastorales de la Region sud PACA, une fois les objectifs décrits le maire précise que tous les points cités sont en concordance avec ceux fixé par la commune.

**Titulaires :**

- CHABAUD Jean Louis
- Vivicorsi Pierre-Louis

- Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Elle a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou des nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

**Titulaires :**

- Pierre-Louis VIVICORSI
- Elie TOESCA
- Serge CUCCHIETTI
- Laurence GANTEL
- Bernard TARTANSON
- Daniel GRISARD

**Suppléant :**

- Delphine CHAILLAN
- Véronique KALUZA
- Jean-Claude SPINOSI
- Richard BRARD
- Justine MICHEL
- Dominique BELLIER

- Désignation des représentants aux communes forestières des Alpes-de-Haute - Provence :  
**Titulaire :**
  - CHABAUD Jean Louis**Suppléant :**
  - BRARD Richard
  
- Désignation des conseillers, suite à la création de 7 thématiques associant les conseillers municipaux volontaires désignés par chaque mairie.
  - Commission « petite enfance, enfance et jeunesse » GANTEL Laurence
  - Commission « solidarité, PAT et accès au droit » Dominique BELLIER
  - Commission « forêt, ressources bois » Elie TOESCA
  - Commission « culture et patrimoine » Joëlle FRANCESCHI
  - Commission « habitat, OPAH, stratégie immobilière » Mélyssa CALVI
  - Commission « économie, artisanat, commerce et agriculture » Karine MALAVASI
  - Commission « gestion et prévention des déchets » ELIE TOESCA.
  
- Deux commissions thématiques associant uniquement des conseillers communautaires, titulaires ou suppléants volontaires :
  - Commission d'élaboration du plan Local Urbanisme Intercommunal  
Jean Louis CHABAUD
  - Commission des Finances Intercommunales Jean Louis CHABAUD
  
- Le maire expose au conseil que dans le cadre de la transition énergétique, la commune souhaite installer des panneaux solaires, pour ce faire un opérateur a été retenu pour assurer la conception et l'exploitation via un bail emphytéotique fixé à 30 années. Sur les bâtiments utilisés comme ateliers, situés au 23 allée des Condamines, cadastrés section H n° 1088.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h00.

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

La secrétaire de séance,  
Laurence GANTEL

Le maire,  
Jean-Louis CHABAUD